

REVALORISATION DE L'IFSE à effet du 1er janvier 2023
PERSONNELS ITRF non affectés sur des fonctions "système d'information"
INGENIEURS D'ETUDES (catégorie A)

BOP 214

			Mesures 2023	
Groupe de fonctions	Libellé	Grade	montant IFSE annuel	montant mensuel IFSE 2023
Groupe 1	IGE en services académiques : chef de division en rectorat chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) à forte responsabilité chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ou expert de haut niveau	IGE HC	14 516,80 €	1 209,73 €
		IGE CN	12 222,85 €	1 018,57 €
Groupe 2	IGE en services académiques : adjoint à un chef de division en rectorat chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel - fonctions complexes ou expert de haut niveau non classé en groupe 1	IGE HC	13 631,20 €	1 135,93 €
		IGE CN	10 697,65 €	891,47 €
G2BIS	chef de division en DSDEN chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) non classé en groupe 1 chef de bureau de rectorat cadre transversal rattaché à la direction	IGE HC	11 251,15 €	937,60 €
		IGE CN	8 843,43 €	736,95 €
Groupe 3	IGE en services académiques : chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel non classé en groupe 2 chef de bureau en DSDEN	IGE HC	9 268,80 €	772,40 €
		IGE CN	7 343,85 €	611,99 €